



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le

ID : 070-217001205-20230313-20230322-DE



Séance du 13 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 07 mars 2023

Date d'affichage : 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le treize mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : F. LUPFER a donné pouvoir à S. COLLILIEUX – Y. TESTON a donné pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT a donné pouvoir à R. KIFFER – S. LAMBERT a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/03/22

Convention de prise en charge des animaux errants

Après étude des différentes propositions de conventions et suite au complément d'information transmis par Madame Marta HEQUET, il est proposé de prendre l'attache de Mme Odile GRISEY afin de finaliser la convention avec l'association A.A.A.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention, pour une période d'un an, avec l'Association Accueil Animaux située 4 Rue du Père André 70290 CHAMPAGNEY,
- PROPOSE de verser une indemnité annuelle de 500 € à l'association.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

